Une Stratégie de lutte contre les Espèces Invasives à La Réunion

Catherine JULLIOT

Chargée de mission Espèces Exotiques Envahissantes à la DEAL de la Réunion – Service Eau & Biodiversité

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développeme
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Plan de l'exposé

1. Présentation La Réunion

- Localisation et caractéristiques
- Place des Espèces exotiques

2. Mise en place de réflexion sur les EEE à La Réunion

- Contexte européen
- Contexte national
- Contexte local

3. Stratégie Régionale de lutte contre les EEE

- Quatre axes
- Programme opérationnel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Contexte européen

Convention de Berne (1979)

- Directives Oiseaux et Habitats
- Stratégie européenne pour la biodiversité

☞ **Conférence UE et OM,** *juillet 2008* à La Réunion :
Stratégie face au changement climatique
et à la perte de biodiversité

☞ **Projet de Stratégie Européenne de lutte contre les EEE**

- *décembre 2008 : présentation à la Commission européenne d'une « communication » relative à la construction de cette stratégie*
- *juin 2009 : les conclusions relatives aux espèces exotiques envahissantes ont été adoptées par le Conseil de l'Union européenne.*
- *établissement de la stratégie planifié pour 2012*

Contexte national

Eléments de cadrage d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives dans les DOM (MEEDAT - *septembre 2008*) :

☞ 5 axes principaux d'intervention

1. Définition de mesures réglementaires afin de prévenir les invasions biologiques
2. Veille technique relative aux espèces invasives
3. Renforcement des actions de police de la nature
4. Lutte contre les espèces invasives installées (avec hiérarchisation)
5. Coordination, animation, sensibilisation

Loi Grenelle : loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009

Art.23 : "Des plans de lutte contre les espèces invasives, terrestres et marines, seront mis en œuvre afin de prévenir leur installation et leur extension et de réduire leurs impacts négatifs."

(2 plans en cours de rédaction : écureuil à ventre roux & herbe de la Pampa, et deux autres projetés : Erismature rousse et Ibis sacré)

Contexte régional (1)

- **Prise de conscience** depuis la fin des années 70
- **Engagement** des gestionnaires (ONF, CG,…) dès les années 80
- **Première expertise** globale en 1989 (mission Macdonald)
- Nombreux **efforts de recherche** de 1999 à 2006
- **Multiplication des actions de lutte** de 1990 à 2010
- Prise en compte de la problématiques des EEE dans les **documents de planification** (2002- ORF, 2004- ORGFH, 2005- SRB)

Contexte régional (2)

Constat *:*

- De nombreuses actions menées dans différents domaines concernant les EEE

- Absence de concertation des acteurs et de coordination des actions

- Manque de transfert des informations et des connaissances

Nécessité d'une coordination régionale
et d'une cohérence des actions et des politiques
concernant les EEE à La Réunion

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Contexte régional (3)

- 2006, la DIREN confie au Conservatoire Botanique National de Mascarin une étude concernant la faisabilité d 'une “**Cellule de Veille sur les Invasions Biologiques**”.
Rendu : septembre 2008

- novembre 2008 : organisation, à la demande de la DIREN, par le Parc National d’un **atelier autour d’axes structurants pour la future stratégie réunionnaise**,
Rendu : mars 2009

- octobre 2009 : recrutement d'un chargé de mission « Espèces Exotiques Envahissantes » par la DIREN de La Réunion

- octobre-décembre 2009 : à partir de cette proposition élaboration par la DIREN, en collaboration avec le Parc et la Région de la version finale de la stratégie,
et déclinaison de celle-ci en **programme opérationnel** (POLI) avec tous les acteurs locaux de janvier à avril 2010

Stratégie régionale de lutte contre les EEE

- **Axe 1 : prévenir** les introductions nuisibles, intentionnelles ou non, de nouvelles espèces exotiques envahissantes

- **Axe 2 : lutter activement contre les espèces exotiques** qui s'établissent (détection précoce et éradication rapide) et/ou qui se répandent (éradication, confinement et contrôle)

- **Axe 3 : sensibiliser, communiquer, éduquer et former** (faciliter l'échange d'information) sur les espèces exotiques envahissantes, à différents niveaux

- **Axe 4 : gouverner et animer** la stratégie

Schéma synthétique du POLI

Etapes principales de la lutte contre les EE et Outils nécessaires

Organisationnelle

Réglementaire & technique

Réseau

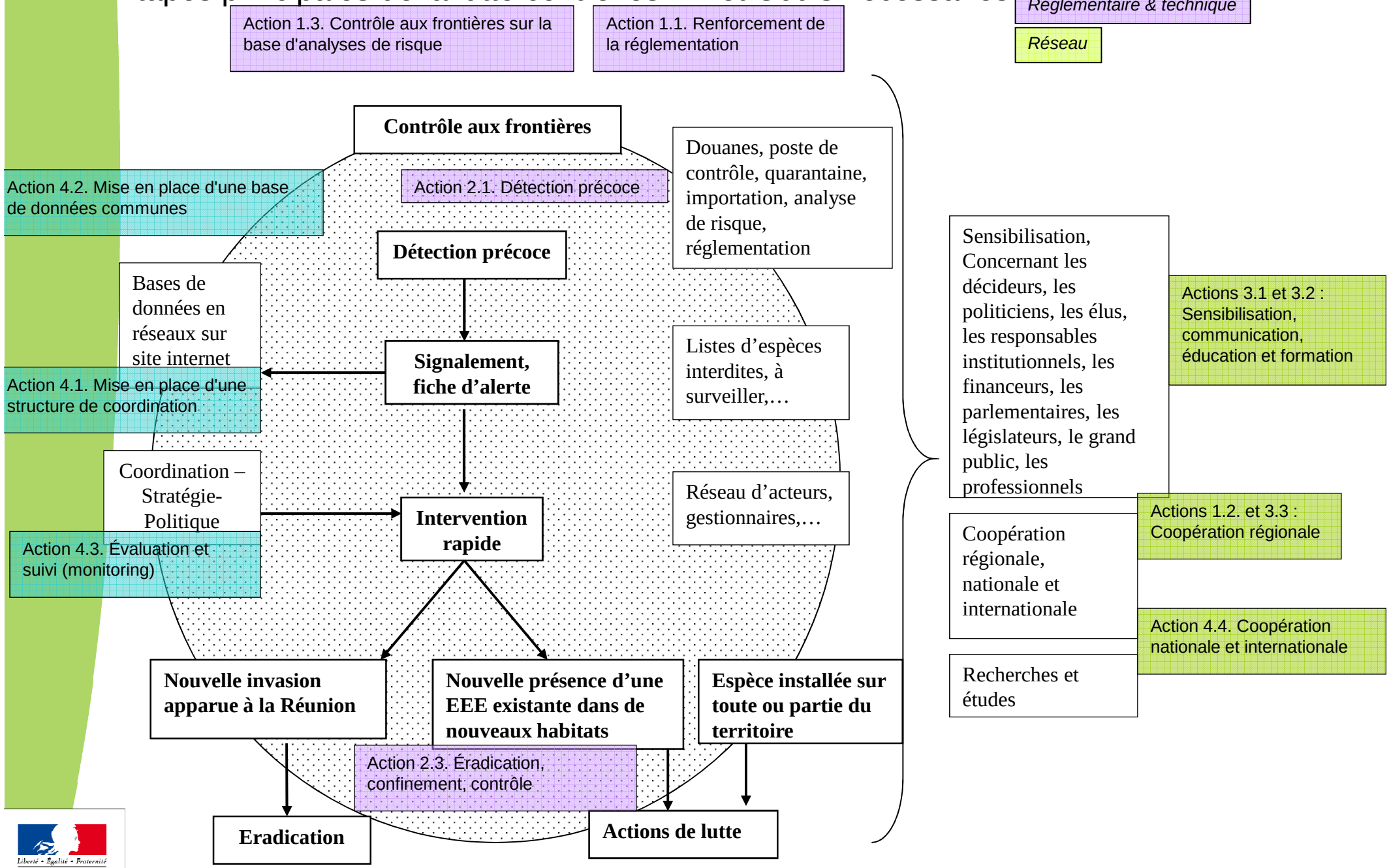

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Structures pilotes et responsables des actions du POLI

	Structure pilote	partenaires potentiels (liste non exhaustive)	Priorité
Axe 1 : Prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes			
Action 1.1. Renforcement de la réglementation	DEAL	DAF, DSV,…	1
Action 1.2. Partenariat Zone Océan Indien	DAAF	PRPV,…	3
Action 1.3. Contrôle aux frontières sur la base d'analyses de risque	DAAF	CIRAD, Université,…	2
Axe 2 : Lutte active			
Action 2.1. Détection précoce	CBNM	CBNM, ONF, PNRun, BNOI, CG-ENS, Fédération pêche, Fédération Chasse, FDGDON, ...	1
Action 2.2. Intervention rapide	ONF		1
Action 2.3. Éradication, confinement, contrôle	PNRun		2
Axe 3 : Sensibilisation, communication, éducation et formation			
Action 3.1. Étudier les représentations mentales	Université	PNRun, CPIE	1
Action 3.2. Former et sensibiliser décideurs grand public professionnels	 CG SREPEN CPIE	 PNRun, Rectorat, DAF-SFD, Région, CA, Syndicat Horticulteurs, ...	2
Action 3.3. Favoriser les échanges entre acteurs	Université		2
Axe 4 : Gouvernance et animation			
Action 4.1. Mise en place d'une structure de coordination	DEAL	COPIL du POLI	1
Action 4.2. Mise en place d'une base de données communes	DEAL	COPIL, groupe SINP	1
Action 4.3. Évaluation et suivi (monitoring)	PNRun	CIRAD, Université,…	2
Action 4.4. Coopération régionale, nationale et internationale	Région	CIRAD, CBNM,…	3

Modalités de fonctionnement du POLI

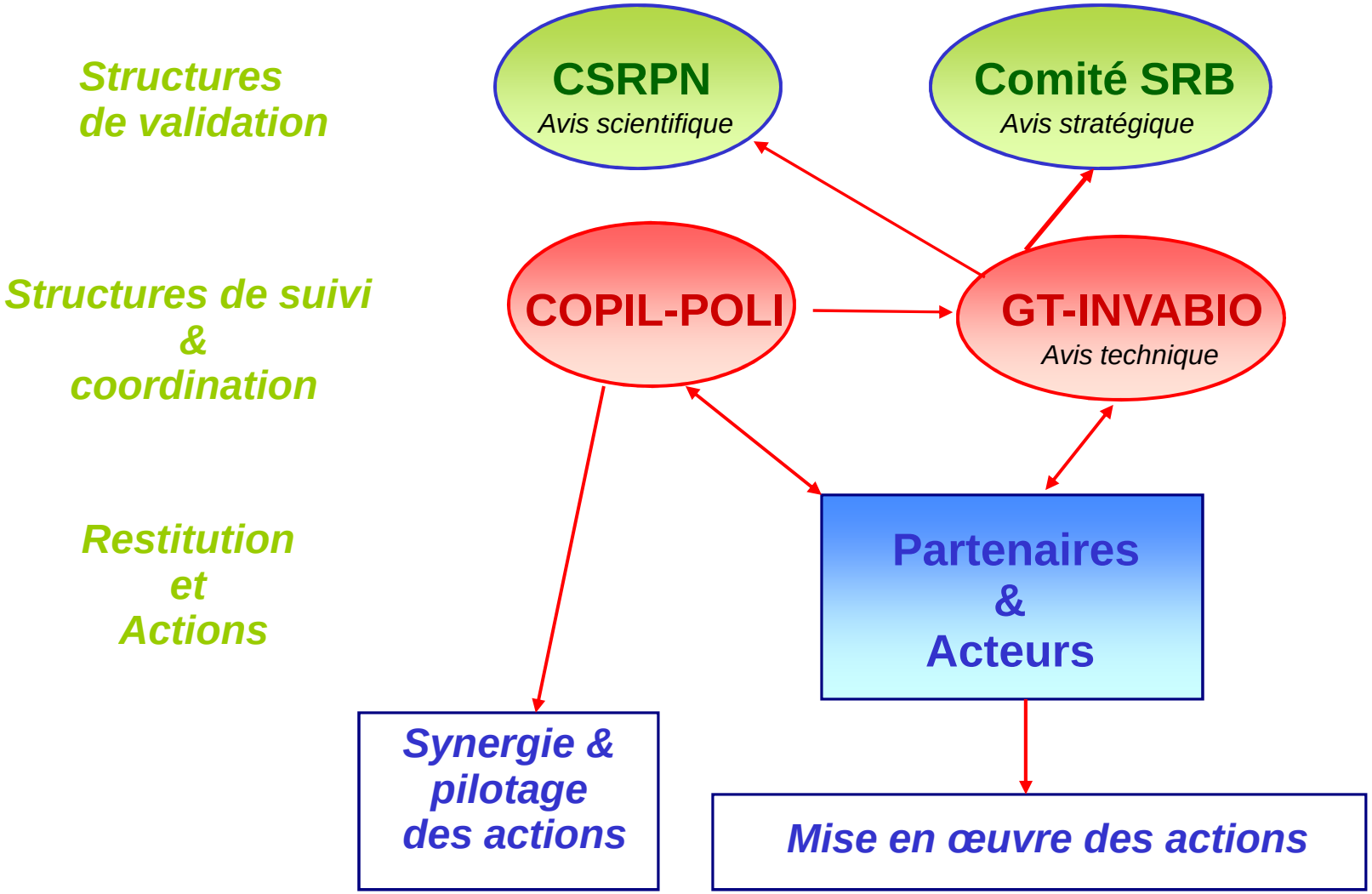

FICHE ACTION n° 1.1

Axe 1 - «Prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes»

Action n° 1.1 : «Renforcement de la réglementation»

Modalités de l'action

L'usage et l'application de mesures règlementaires sont une composante essentielle de la gestion du déplacement des espèces exotiques envahissantes tant aux frontières qu'à l'intérieur même de l'île. Il est important de renforcer la réglementation afin de disposer d'un cadre légitime d'action.
Les réflexions lancées par la DIREN depuis 2005 sur ce sujet, ont mis en évidence qu'il pourrait être souhaitable de revoir l'ensemble des outils réglementaires, notamment par la mise en place de listes positives qui permettraient d'autoriser l'introduction d'espèces non néfastes pour les milieux réunionnais plutôt que d'interdire l'introduction des seules espèces listées. Cette nouvelle orientation réglementaire devra être étudiée avec le MEEDDM afin d'en définir les possibilités d'application.
Un état des lieux et des recommandations sur les outils juridiques portant sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer a récemment été finalisé par le Comité français de l'UICN (Shine 2008). Il conviendra de préciser et d'en étudier les applications possibles à La Réunion.
Les mesures à mettre en place sont :

- –élaborer des listes d'espèces visant une formalisation juridique (arrêtés préfectoraux ou arrêtés ministériels), en s'appuyant sur les connaissances et les compétences locales et faire valider ces listes par le CSRPN ;
- –agir auprès du ou des Ministères pour faire reconnaître la spécificité de La Réunion en matière de nécessité réglementaire ;
- –proposer des listes d'espèces pour la mise à jour des arrêtés préfectoraux et l'élaboration des arrêtés ministériels ;
- –informer sur la nouvelle réglementation et ses implications ;
- –assurer le suivi de la mise en œuvre de cette réglementation à La Réunion.

Etat initial de l'existant

Certains aspects des introductions d'espèces sont couverts par les programmes de protection de la santé déjà en place dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la santé humaine, dans le cadre des contrôles phyto-sanitaire aux frontières (Arrêté du 3/09/90 modifiée le 3/12/91, annexes DOM) qui liste quelques espèces envahissantes interdites à l'introduction à La Réunion telles opuntia, agave, élodée et salvinia, mais aussi de nombreux insectes parasites ou ravageurs ainsi que de nombreuses espèces de végétaux (annexe 5). Par ailleurs, il existe depuis 2005-2006 pour La Réunion des listes d'espèces interdites pour la faune sauvage (AP 05-126 et AP 05-1777) et les poissons tropicaux (AP 06-2412) ; ces arrêtés doivent être mis aux normes avec la réglementation actuellement en vigueur, et complétés par d'autres concernant la flore.

Structure pilote	Autres structures associées
DIREN Responsable : C. Julliot	1er cercle (services de l'Etat) : DAF – DSV – ONCFS – BNOI – MEEDDM, PNRun 2ème cercle : CBNM, CIRAD, MHN, Université, Syndicat Horticulteurs (réalisation des propositions de listes) - CSRPN (validation des listes)

Date de début	
prévue	01/01/2010
effective	26/02/2010

Durée prévisible (12 mois)	
Etat d'avancement au	26/01/2010
Lancement du 1er cercle et finalisation de la fiche action	

Mise en œuvre de l'action (à compléter au fur et à mesure)		
Date	Etapes – Modalités de réalisation	Observations
26/01/2010	–Première réunion du 1er cercle	*. inviter BNOI à rejoindre le 1er cercle* *. prendre contact avec les acteurs potentiels du second cercle pour définir les modalités d'action.*

Budget prévisionnel		
phase	Montant prévisionnel	réalisation
1. révision des listes de faune	Budget à identifier en fonction devis	structures susceptible d'intervenir : ONCFS, ARDA, SEOR, Insectarium
2. élaboration des listes de flore	CBNM : 30.463 euros en 2010 (subv. DIREN)	
3. validation des listes	CSRPN : néant	
4. information réglementaire	information des services : néant formation des agents : à préciser	
5. transfert vers actions 3.2	néant	(lien avec action 1.3)

Indicateurs de réalisation

	2010	2011	2012	2013
Liste d'espèces interdites/autorisées validées par CSRPN	oui/non	oui/non		
Arrêté Ministériel	oui/non	oui/non		

Indicateurs de résultat

	2010	2011	2012	2013
Nombre de demandes de dérogation				
Nombre de demandes refusées				
Nombre de contrôles				
Nombre de contrôles défavorables				

Action terminée	Date :

Appréciation globale et suite à donner

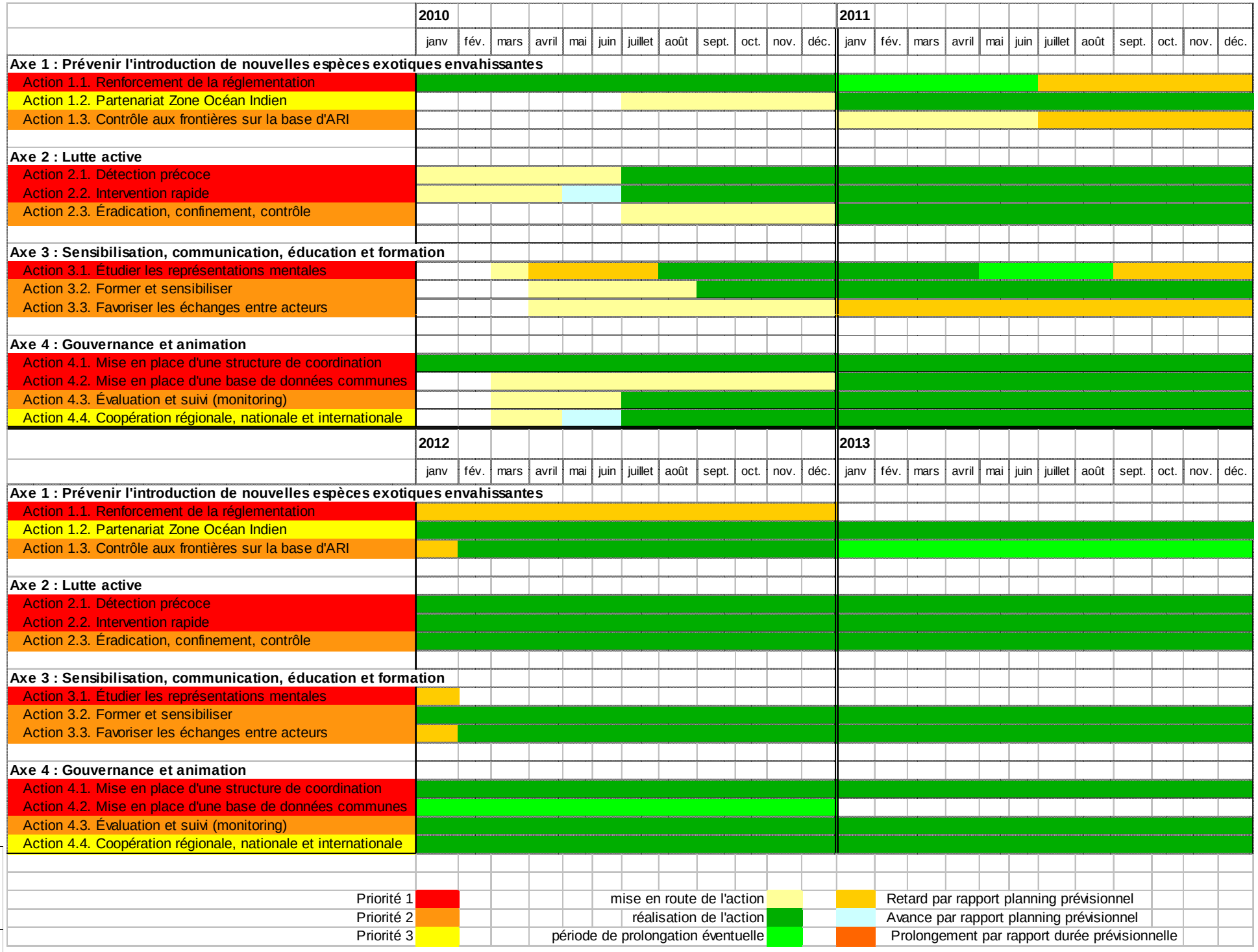

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Exemples floristiques

Rubus alceifolius, Rosacées
Vigne marronne ou Raisin marron
Origine : Asie du Sud-Est via Madagascar
Introduction à La Réunion : en 1850, alimentaire (?)
Menace : invasion importante dans milieux naturels, semi-naturels et agricoles sur toute l'île
Mesure : Programme de lutte biologique lancé en 2009 après 10 ans d'études et plus de 20 ans de lutte manuelle et chimique

C. Julliot

C. Lavergne

Cortaderia selloana, Poacées
Herbe de la Pampa
Origine : Amérique du sud
Introduction à La Réunion : en ?, horticulture
Menace : début d'invasion dans zones encore restreinte
Programme d'action : Plan National de Lutte, en cours de finalisation, comprend une fiche action visant à son éradication de l'île de La Réunion
Plan régional de lutte sera lancé en 2012

Exemples faunistiques

S. Caceres

Phelsuma grandis
Le grand lézard vert malgache
Origine : Madagascar
introduction à La Réunion : en 1994, accidentelle
Menace : compétition et prédation probable des lézards verts endémiques de La Réunion
Mesures *(en cours)* :
. programme d'action en liaison avec le PNA *Phelsuma inexpectata,* visant à protéger cette espèce endémique de La Réunion, lancé en 2012
. prise AP destruction et ajout sur genre *Phelsuma* à l'AP du 12 juillet 2005

Le Gecko vert de Manapany

C'est le seul Gecko vert qui vit naturellement à Manapany-les-Bains.
Endémique du Sud de La Réunion, il est très menacé.

Comment le reconnaître ?

Taille adulte : 12 cm de long.

Couleur : vert avec des petites tâches rouges et parfois une queue bleue turquoise.

Signes distinctifs : deux traits blancs et un trait noir qui partent de l'oeil ; un croissant de lune bleu sur le museau.

Crédit photo : NOI

Le Grand gecko vert malgache

Il vient d'être introduit par l'homme à Manapany-les-Bains. Envahissant, **c'est une grave menace pour le Gecko vert de Manapany** et il peut conduire à sa disparition.

Comment le reconnaître ?

Taille adulte : 25 à 30 cm de long.

Couleur : vert vif pomme avec quelques grosses tâches rouges sur le dos.

Signes distinctifs : grand gecko avec un trait rouge entre l'oeil et la narine.

Il s'attaque au Gecko vert de Manapany : adultes, jeunes et oeufs font partie de son alimentation.
Il lui vole son habitat, ses refuges et sa nourriture.

Agissons avant qu'il ne soit trop tard !!!
si vous en voyez n'intervenez pas
contactez nous
natureoceanindien@gmail.com
06 93 93 71 41

Crédit photo : NOI

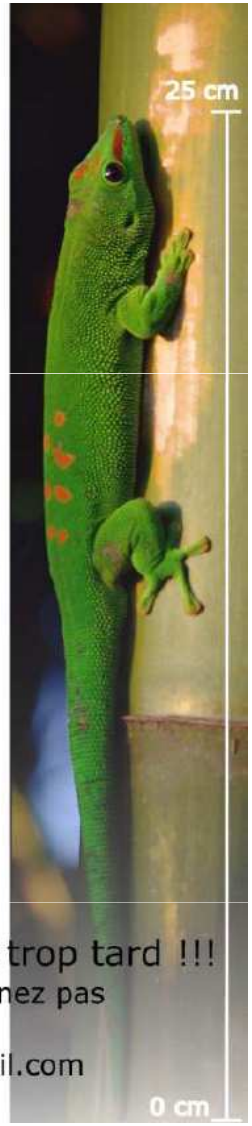

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Projet de site dédié aux EI à La Réunion

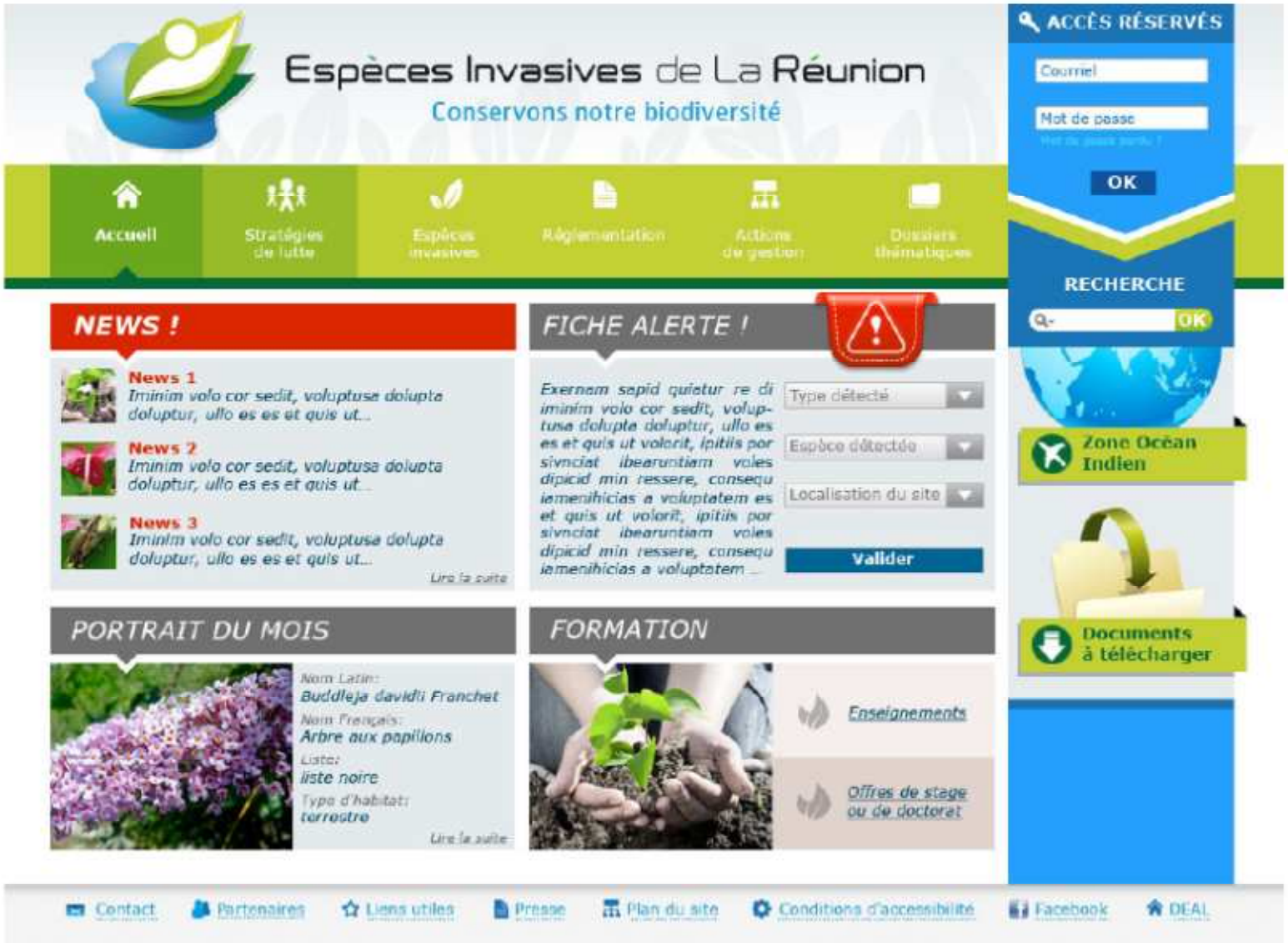

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Merci de votre attention…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire